

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Ministres,

Chères et chers collègues,

La rentrée scolaire a été l'occasion de faire le point sur les défis auxquels l'école doit faire face. Parmi ceux-ci, celui de la violence à l'école. Différentes mesures ont donc été prises dans les écoles secondaires et primaires du Canton.

Pour ces dernières, on nous annonce qu'une leçon supplémentaire est désormais à disposition des médiateurs et médiatrices, dans le but qu'ils et elles disposent de plus de temps pour s'occuper des situations problématiques. Tous les cercles scolaires ne sont toutefois pas logés à la même enseigne, certains ne disposant en effet pas de médiateur ou médiatrice.

Ainsi, le Gouvernement peut-il nous indiquer si et comment ces derniers peuvent bénéficier de cette heure supplémentaire de médiation ?

Je remercie le Gouvernement pour sa réponse.

06.09.2023/GF